

*L'ajournement***MOTION D'AJOURNEMENT***[Traduction]*

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office, en conformité de l'article 40 du Règlement.

[Français]

LES RELATIONS FÉDÉRALES-PROVINCIALES—ON DEMANDE LA PUBLICATION D'UNE ÉTUDE SUR LE FÉDÉRALISME

M. Fabien Roy (Beauce): Monsieur l'Orateur, le 16 novembre dernier, comme le rapporte le compte rendu officiel des *Débats* à la page 1393, j'ai posé une question au très honorable premier ministre (M. Clark) lui demandant de déposer à la Chambre des communes le fameux rapport qui a été préparé par un groupe de chercheurs qui ont fait une étude, à partir du débat de 1977, sur les dix dernières années, c'est-à-dire entre 1967 et 1977, sur les relations concernant le gouvernement fédéral et le gouvernement du Québec. Or, à la suite de la publication d'un rapport intérimaire, on a dit effectivement que 112 agences ou ministères avaient participé à l'évaluation, et on fait état de quelque 485 cas d'interventions fédérales dans les champs de juridiction des provinces, particulièrement du Québec. A la suite de la question que j'ai posée au très honorable premier ministre, il m'a dit et je cite:

Nous pensons que nous devons honorer l'engagement donné par l'ancien gouvernement.

Monsieur le président, évidemment je ne pouvais pas être satisfait de cette réponse, puisque j'ai eu l'occasion, comme vous d'ailleurs, de prendre connaissance dans les journaux du fait que l'ancien ministre du gouvernement libéral, le député de Saint-Maurice (M. Chrétien), a demandé que les études, à la suite d'une conférence de presse, d'une déclaration publique, soient connues du public. Le ministre des Approvisionnements et Services (M. La Salle) a également fait une déclaration publique à l'effet que les études devraient être connues. En quelque sorte il ne s'opposait pas à ce que les études soient connues, et plus récemment encore deux éditorialistes de deux grands quotidiens du Québec ont fait état du contenu du rapport intérimaire et demandent effectivement au nom de la population du Québec, au nom de la population canadienne, que ces études soient rendues publiques, et qu'il me soit permis de citer ce que dit M. Marcel Adam, dans un éditorial du journal *La Presse*.

● (2210)

Alors, et je cite M. Adam:

MM. Clark et Jarvis ont invoqué le fait que ces études ont été menées avec l'aide de fonctionnaires qui ont reçu du gouvernement précédent l'assurance de la confidentialité.

Il serait sûrement possible de respecter cet engagement en publiant une version expurgée de tout ce qui pourrait permettre d'identifier ceux qui y ont coopéré.

M. Clark doit le faire par fidélité à l'engagement qu'il a pris de rendre accessibles les informations utiles au débat public et pour bien montrer, comme

[M. l'Orateur.]

il tente lui-même de le prouver depuis le 22 mai, que la qualité de fonctionnement du fédéralisme tient beaucoup plus aux attitudes et à l'esprit qui animent tel ou tel parti gouvernemental qu'au système fédéral en tant que tel.

A l'occasion du débat référendaire et de la vaste entreprise de réforme du fédéralisme canadien, il serait malsain et de mauvais augure que des dossiers importants, aussi gênants fussent-ils, soient soustraits du débat public.

Si le fédéralisme a besoin du secret et de la dissimulation pour survivre au Canada, c'est que sa cause est perdue.

Ce qui n'est pas mon avis.

Et cet article est signé par M. Marcel Adam, journaliste à *La Presse*.

Je pourrais citer également quelques propos qui ont été tenus dans un éminent éditorial signé par M. Michel Roy, rédacteur du journal *Le Devoir*, intitulé: un document qu'il faut publier. Dans le débat référendaire qui a cours à l'heure actuelle, certains membres du conseil des ministres de l'actuel gouvernement sont d'avis que des études devraient être publiées... puisque l'ancien ministre de l'ancien gouvernement ne confirme pas qu'il y a eu des engagements à l'effet de protéger en quelque sorte ceux qui vont travaillé à la préparation de ce rapport, puisque, effectivement, il y a eu une motion présentée par un député libéral, du moins si on joue franc jeu de ce côté de la Chambre.

Une motion a été présentée hier matin, en vertu de l'article 43 du Règlement, demandant le dépôt de ces études. Alors, monsieur le président, compte tenu de tous ces faits, de ces déclarations et du désir qui animent les députés de la Chambre, je me demande en vertu de quel droit on devrait sacrifier les droits des parlementaires d'être informés et les intérêts de la population, pour protéger les intérêts de quelques personnes qui se doivent d'être les serviteurs de la nation.

Monsieur le président, si le gouvernement refuse, il devra nous dire clairement qui il veut protéger, parce qu'il y va de l'intérêt public que ces études soient connues et déposées. Alors le gouvernement doit nous dire qui il veut protéger. Est-ce que c'est l'ancien gouvernement que l'on veut protéger? Est-ce que ce sont les fonctionnaires qui avaient outrepassé leurs fonctions, qui avaient outrepassé leur devoir et leur responsabilité, et qu'on veut protéger, ou encore est-ce les abus du gouvernement fédéral qu'on veut protéger? Je pense, monsieur le président, que compte tenu des discussions qui ont lieu dans le public, compte tenu de l'intérêt que ce rapport intérimaire a suscité auprès de la population, le gouvernement n'a pas le choix, il est obligé de se rendre à la demande que je formule aujourd'hui au nom de la population, demande qui a été également formulée par des députés de l'opposition officielle, et à la demande de certains membres du conseil des ministres de son gouvernement.

● (2215)

[Traduction]

M. John Bosley (secrétaire parlementaire du premier ministre): Monsieur l'Orateur, c'est pour moi un plaisir de pouvoir répondre au député de Beauce (M. Roy) concernant la question qu'il a soulevée puisqu'elle nous permettra d'expliquer les raisons des mesures prises par le gouvernement au sujet du document connu sous le nom de rapport provisoire sur les relations entre le gouvernement du Canada et la province de Québec, 1967-1977.